



table de concertation des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes

Projet de loi No16
Loi favorisant l'action de l'Administration
à l'égard de la diversité culturelle

***L'adaptation de l'administration publique québécoise à
la diversité culturelle:
une histoire qui n'avance pas!***

Mémoire présenté

par

la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrants (TCRI)

et

le Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées

8 octobre 2009

I. Présentation de la TCRI et du Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées

À titre de regroupement national des organismes oeuvrant auprès des personnes réfugiées et immigrantes au Québec, la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes* (TCRI) qui regroupe 135 membres à travers tout le Québec, a pris connaissance avec grand intérêt du Projet de Loi No16.

Créée depuis 1979, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes est un regroupement d'organismes voués à la défense des droits et à la protection des personnes réfugiées et immigrantes au Québec et impliqués dans l'établissement et l'intégration de toutes les catégories de nouveaux arrivants, en terme de service, d'aide, de soutien, de parrainage, de réflexion ou de solidarité.

Les domaines d'activité de la TCRI sont multiples et concernent notamment le dialogue avec le gouvernement, la participation à la conception critique des politiques et programmes gouvernementaux en matière d'immigration et d'intégration, l'information, la formation aux intervenants, la recherche-action. En d'autres termes, la TCRI est une actrice incontournable sur la question de l'immigration et de l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées au Québec et au Canada.

Le Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées a été créé suite à une rencontre de réflexion qui s'est déroulée en avril 2008¹ et à la suite de publications de données alarmantes sur l'immigration féminine². Cette rencontre de réflexion avait rassemblé des femmes immigrées et racisées de toutes origines impliquées dans différents milieux et soucieuses de la situation actuelle des femmes immigrées et racisées.

Depuis, le Comité travaille conjointement avec la TCRI sur un projet de grande envergure pour les femmes immigrées et racisées visant à apporter des changements structurels susceptibles d'apporter des résultats significatifs et concrets dans la vie des femmes en agissant sur les raisons de leur isolement, de leur précarité économique et de leur manque de leadership et participation et outilleront les organismes à concevoir leurs interventions en fonction des réalités de ces femmes.

¹ Cette rencontre de réflexion s'était articulée autour de plusieurs questions qui avaient porté sur la situation actuelle des femmes immigrées et racisées, l'évolution de leur situation durant les vingt dernières années, les effets des politiques d'immigration et d'intégration, l'état de l'engagement du mouvement communautaire de l'immigration et du mouvement des femmes à leur égard et enfin les besoins spécifiques et urgents de ces femmes.

² Suite au recensement de 2006

II. Introduction

Notre analyse du projet de Loi No16 se limitera à des propositions mais surtout à des questionnements sur l'état des mesures de discrimination positives déjà existantes au Québec depuis près de 30 ans et qui étaient censées depuis plusieurs décennies, de favoriser à la fois, l'intégration des Immigrants et adapter l'administration publique à la diversité ethnoculturelle mais surtout à la réalité québécoise dans son ensemble.

L'Assemblée nationale du Québec a en effet déjà voté plusieurs lois destinées à favoriser l'embauche des femmes, des membres de communautés culturelles, des autochtones, des anglophones et des personnes handicapées.

En effet, la politique d'accès à l'égalité en emploi qui a été adoptée depuis 1981 avait entre autres objectifs d'intégrer les Immigrants mais aussi de refléter toutes les composantes de la société québécoise, y compris les communautés culturelles qui ne sont pas le seul groupe cible concerné.

La Partie III de la Charte des droits et libertés de la personne, entrée en vigueur en juin 1985, encadre l'élaboration et l'implantation de programmes d'accès à l'égalité dans les entreprises et les organisations québécoises. Les programmes ont pour objectif de corriger la situation des personnes faisant partie de groupes qui ont, historiquement et de façon généralisée, subi de la discrimination dans l'emploi, ainsi que dans les secteurs de l'éducation ou de la santé.

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics qui est entrée en vigueur en avril 2001, institue un cadre particulier d'accès à l'égalité dans l'ensemble des organismes publics qui emploient 100 personnes et plus, soit les organismes publics, municipaux, scolaires et ceux du secteur de la santé et des services sociaux. La Loi permet une meilleure représentation des groupes victimes de discrimination dans ces secteurs particuliers.

Selon l'article 53 de la Loi sur la fonction publique, l'effectif des ministères et des organismes doit refléter la composition de la société québécoise. Pourtant et depuis, les objectifs concernant les communautés culturelles n'ont jamais été atteints. L'objectif à atteindre devait être de 9% en 1981. Il était encore et seulement de 4,4% en 2008³. Sans commentaires.

³ Secrétariat Conseil du Trésor. L'effectif de la fonction publique du Québec 2007-2008.

Dans un tel contexte, nous ne souhaitons pas et n'accepteront pas que les débats ou les prises de position sur la laïcité, la neutralité de l'État, le port de signes religieux dans la fonction publique québécoise ou les accommodements raisonnables "prennent en otage" les personnes immigrées et réfugiées.

Ces débats bien que forts importants afin de rendre cohérent le discours de la société d'accueil, **concernent l'ensemble de la société québécoise** et ne doivent en aucun cas se faire «sur le dos des Immigrantes et des Immigrants, des Réfugiées et des Réfugiés» dont les préoccupations et les priorités sont toutes autres dans un contexte de reproduction et de progression de la «racialisation» de la pauvreté et de sous représentation persistante et chronique des communautés culturelles au sein de l'administration publique québécoise.

III. Notre position

Dans le mémoire présenté par la TCRI lors de la consultation portant sur la *Politique gouvernementale en matière de lutte contre le racisme et la discrimination* en 2006, nous avons souligné le fait

«qu'il revient à l'État de s'assurer et de se donner les moyens pour que chaque citoyen puisse bénéficier d'un traitement équitable en lui fournissant les recours nécessaires pour revendiquer ses droits. Ces principes fondamentaux et ces règles n'ont plus à être définis, ils sont clairement énoncés dans les nombreuses chartes, conventions, politiques, lois, règlements et programmes qui régissent l'État et les institutions. Il s'agit cependant de les appliquer ce qui requiert une volonté et un leadership politique.

Nous nous référons de manière non exhaustive aux textes suivants :

- *La Déclaration universelle des Droits de l'Homme*
- *la Convention internationale pour les droits des enfants*
- *la Convention internationale pour l'élimination de toutes formes de discrimination raciale*
- *la Convention internationale contre la torture*
- *le Pacte international relatif aux droits civils et politiques*
- *le Pacte international des droits économiques, culturels et sociaux*
- *la Convention de Genève de 1951, relative au statut des réfugiés et les protocoles adjacents*
- *la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes*

- *la Charte canadienne des droits et libertés*
- *la Charte des droits et libertés de la personne du Québec*
- *la Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales*
- *l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration du Québec*
- *la Loi sur la santé et les services sociaux*
- *la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*
- *la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*
- *la Politique gouvernementale de l'action communautaire du Québec*
- *la Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*
- *les programmes d'accès à l'égalité*

À la lumière de l'ensemble de ces principes et de ces valeurs, la TCRI considérait que le Québec disposait déjà de tous les outils législatifs nécessaires pour orienter et élaborer une politique de lutte contre le racisme et la discrimination et nous demandions au gouvernement d'aller de l'avant.

De ce fait, bien que la TCRI se réjouisse des modifications apportées à l'article 20 de la Loi sur l'égalité en emploi dans les organismes publics par l'obligation de démonstration des mesures prises et des résultats obtenus, notamment au Chapitre IV.

«Dispositions modificatives

12. L'article 20 de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., chapitre A-20) est modifié :

1- par l'insertion, après le premier alinéa, du suivant :

« Il doit aussi indiquer, dans son rapport annuel d'activité ou de gestion, les mesures prises et les résultats obtenus. » ;

2-par l'insertion, dans le dernier alinéa et après les mots «Il fait», du mot «aussi».

Et bien que cette modification soit incontestablement une avancée en matière de mise en œuvre de la *Loi sur l'accès en égalité en emploi dans les organismes publics* et d'un début (nous disons bien : un début) « d'imputabilité » des organismes publics, il nous semble important de voir préciser clairement dans ce projet de Loi, les diverses dimensions de la discrimination, notamment celle liée au sexe, et les mesures favorisant l'égalité entre les sexes qui doivent être **nécessairement** intégrée à une approche globale.

Le gouvernement du Québec a mis en place des mesures de discrimination positive censées permettre l'adaptation des institutions publiques et privées à la diversité ethnoculturelle du Québec et lever les discriminations systémiques existantes. Mais on remarque que non seulement les mesures qui visent les groupes cibles (communautés culturelles, handicapés, anglophones, etc.) ne sont pas atteints et ce depuis des années, sans rendre imputable aucun des acteurs gouvernementaux concernés, mais encore, on constate que les femmes de ces groupes cibles ne sont pas prises en considération alors qu'elles sont souvent en infériorité numérique par rapport aux hommes de ces groupes (voir cas de la fonction publique du Québec, 2001).

Nous pensons, à l'instar d'Action Travail des femmes, organisme détenant une expertise dans l'analyse de l'application des PAE, que les groupes cibles doivent identifier aussi les femmes issues de ces groupes cibles car elles ne sont pas du tout prises en compte dans le groupe cible des femmes qui existe aussi, mais qui vise en pratique uniquement les femmes du groupe « majoritaire ».

IV. Ce que nous proposons

- Un renforcement de la mise en application des mesures d'accès à l'égalité (Programme d'accès à l'égalité/fonction publique), POC (Programme d'obligation contractuelle/secteur privé) et la LAEOP (Loi sur l'égalité à l'égalité dans les organismes publics/Organismes publics) et en y appliquant une parité hommes/femmes pour les groupes cibles des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles.
- Que des objectifs d'embauche numériques soient fixés, et ce pour chacun des groupes cibles en utilisant l'ADS, tant pour les organismes que les entreprises visées par des mesures d'accès à l'égalité.
- Que la fréquence des rapports de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur les PAE soit raccourcie et que les acteurs gouvernementaux ou privés concernés soient rendus imputables des résultats obtenus.

Organismes membres de la TCRI (octobre 2009)

1. Accès travail ^{Portneuf}
2. Accès travail ^{Victoriaville}
3. Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal [AIEM]
4. Accueil et intégration Bas-Saint-Laurent [AIBSL] ^{Rimouski}
5. Accueil liaison pour arrivants [ALPA]
6. Accueil parrainage Outaouais [APO] ^{Hull}
7. Action des chrétiens pour l'abolition de la torture [ACAT]
8. Action réfugiés Montréal [ARM]
9. Action solidarité Grand Plateau [ASGP]
10. Actions interculturelles de développement et d'éducation [AIDE] ^{Sherbrooke}
11. Agence Ometz
12. Aide et intégration jeunesse au travail [AIJT] ^{Mont-Saint-Hilaire}
13. Alternatives
14. Amnistie internationale (Section canadienne francophone)
15. AMPE - CITI (Clef pour l'intégration au travail des immigrants)
16. Assistance aux femmes de Montréal
17. Association canadienne pour la santé mentale, filière de Montréal [ACSM]
18. Association des aides familiales du Québec [AAFQ]
19. Association des femmes immigrantes de l'Outaouais [AFIO] ^{Gatineau}
20. Association latino-américaine et multiethnique de Côte-des-Neiges [ALAC]
21. Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec [AMEIPHQ]
22. Au bas de l'échelle [ABE]
23. Bureau de la communauté haïtienne de Montréal [BCHM]
24. Carrefour bio local emploi – [Carrefour BLE]
25. Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants [CANa]
26. Carrefour de liaison et d'aide multiethniques [CLAM]
27. Carrefour de ressources en inter culturel [CRIC]
28. Carrefour d'intercultures de Laval [CIL] ^{Laval}
29. Carrefour jeunesse emploi de Côte-des-Neiges [CJE]
30. Carrefour jeunesse emploi Outaouais [CJE] ^{Gatineau}
31. Carrefour le Moutier [CLM] ^{Longueuil}
32. Carrefour solidarité Anjou
33. Cartier Émilie
34. Centre Afrika
35. Centre alpha Sainte-Anne [CASA]
36. Centre communautaire des femmes sud-asiatiques
37. Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants [CARI St-Laurent]
38. Centre d'action bénévole de Montréal-Nord
39. Centre d'action socio communautaire de Montréal [CASCm]
40. Centre d'aide à la réussite et au développement [CARD]
41. Centre d'aide aux familles immigrantes [CASA-CAFI]
42. Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville [CACI]
43. Centre de recherche d'emploi de l'Est [CREE]
44. Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest - Volet immigration [CRESO] ^{Valleyfield}
45. Centre d'écoute et de référence Halte ami
46. Centre d'éducation et de développement interculturel [CEDI]
47. Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes [CEJFI]
48. Centre des femmes de Montréal
49. Centre des femmes de Verdun
50. Centre des femmes d'ici et d'ailleurs [CFIA]
51. Centre des travailleuses en maisons privées [CTMP]
52. Centre d'intégration en emploi Laurentides [CIE Laurentides] ^{St-Jérôme}
53. Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île [CIMOI]
54. Centre d'orientation et de formation favorisant les relations ethniques traditionnelles [COFFRET] ^{St-Jérôme}

55. Centre d'orientation paralinguistique et sociale pour immigrants [COPSI]
56. Centre génération emploi [CGE]
57. Centre justice et foi, Secteur vivre ensemble
58. Centre multi-écoute
59. Centre multiethnique de Québec [CMQ]] Québec
60. Centre N A Rive de Montréal
61. Centre promotion, référence, information et services multiethniques [PRISME]
62. Centre Saint-Louis de la Commission scolaire de Montréal
63. Centre Scalabrini pour réfugiés et immigrants [CSRI]
64. Centre Sino-Québec de la Rive-Sud [CSQRS] Longueuil
65. Centre social d'aide aux immigrants [CSAI]
66. Centre Yves Thériault de la Commission scolaire de Montréal
67. Club de recherche d'emploi Saint-Hyacinthe [CRE] St-Hyacinthe
68. Collectif des femmes immigrantes du Québec [CFIQ]
69. Collège Frontière
70. Comité d'accueil aux nouveaux immigrants [CANI]
71. Comité d'accueil international des Bois Francs [CAIBF] Victoriaville
72. Comité d'aide aux réfugiés [CAR]
73. Comité d'éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de Saint-Henri [CÉDA]
74. Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière [CRÉDIL] Joliette
75. Comité sur les relations interculturelles et raciales de la CSN
76. Congrès juif canadien - région du Québec
77. Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN - Comité immigration et relations ethniques [CCMM]
78. Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal [Archevêché de Montréal]
79. Corporation de développement économique communautaire LaSalle Lachine [CDEC]
80. Fédération des femmes du Québec [FFQ]
81. Femmes du monde à Côte-des-Neiges
82. Filière employabilité
83. Fondation de la visite
84. Fondation ressources-jeunesse [FRJ]
85. Halte-femmes de Montréal-Nord
86. Hirondelle, service d'accueil et d'intégration des immigrants
87. Intégration communautaire des immigrants [ICI] Thetford Mines
88. Intégration jeunesse du Québec [IJQ]
89. La Maisonnée service d'aide et de liaison
90. L'Ancre – droit à l'emploi Saint-Jean-sur-Richelieu
91. Le mieux-être des immigrants [MEI] Ste-Foy
92. L'enjeu cap sur l'emploi
93. Les services de main-d'œuvre l'Appui [SMO] Baie-Saint-Paul
94. Ligue des droits et libertés [LDL]
95. Maison de la famille des Maskoutains [MFM] St-Hyacinthe
96. Maison de l'amitié de Montréal
97. Maison d'Haïti
98. Maison internationale de la Rive-Sud [MIRS] Brossard
99. Maison secours aux femmes de Montréal [MSF]
100. Mission communautaire de Montréal [MCM]
101. Mouvement action chômage de Montréal [MAC]
102. Mouvement contre le viol et l'inceste [MCVI]
103. Naissance renaissance Estrie [NRE] Sherbrooke
104. Option elle
105. Perspective carrière - Centre de recherche d'emploi de Laval
106. Perspectives nouvelles Joliette
107. Petites mains
108. Projet Genèse
109. Promotion intégration société nouvelle [PROMIS]
110. Refuge Juan Moreno [RJM]
111. Regroupement des organismes du Montréal-ethnique pour le logement [ROMEL]
112. Regroupement interculturel de Drummondville [RID] Drummondville

113. Regroupement inter-organisme pour une politique familiale au Québec [RIOPFQ]
114. Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée [RIVO]
115. Resto plateau
116. Service à la famille chinoise du grand Montréal [SFCGM]
117. Service d'accueil aux nouveaux arrivants [SANA] ^{Lac Mégantic}
118. Service d'accueil aux réfugiés de Québec [SARQ] ^{Québec}
119. Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] ^{Shawinigan}
120. Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] ^{Trois-Rivières}
121. Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes du Québec [SAAI] ^{Québec}
122. Service d'aide aux néo-canadiens [SANC] ^{Sherbrooke}
123. Service d'aide aux néo-québécois et immigrants [SANQI]
124. Service d'éducation et d'intégration interculturelle de Montréal [SEIM]
125. Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]
126. Service externe de main-d'œuvre du Saguenay [SEMO] ^{Jonquière}
127. Service intégration travail Outaouais [SITO] ^{Gatineau}
128. Services d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec [SOIT] ^{Québec}
129. Société d'aide aux immigrants du Moyen-Orient [SAIMOC]
130. Solidarité Ahuntsic
131. Solidarité ethnique régionale de la Yamaska [SERY] ^{Granby}
132. Sphère Multiculturelle ^{Vaudreuil-Dorion}
133. Stratégie carrière ^{Trois-Rivières}
134. Vision inter-cultures [VIC] ^{Longueuil}
135. YMCA de Montréal - Centre-ville / Jardin couvert